



Le Plan national d'actions pour la moule perlière

Vincent PRIÉ

En 2001, un Plan européen d'actions a tracé les grandes lignes des actions de conservation à mettre en œuvre à l'échelle de l'Europe pour la conservation de la moule perlière. Elle bénéficie aujourd'hui d'un Plan national d'actions pour la France et des déclinaisons régionales ont d'ores et déjà été mises en œuvre. La structure coordinatrice devra centraliser les connaissances acquises et les diffuser à l'attention du plus grand nombre pour la réussite des politiques de conservation de l'espèce.



Vincent Prié

Deux moules perlières dans un ruisseau du Massif central

La moule perlière a fait l'objet en 2001 d'un Plan européen d'actions qui décline un ensemble de grands objectifs pour sauver ces espèces de l'extinction (Araujo & Ramos, 2001). En réponse à cette initiative européenne et aux cris d'alarme poussés par les naturalistes (voir notamment Cochet 1999, 2004), le

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MEEDAT) a initié la rédaction d'un Plan national d'actions pour la moule perlière (Prié *et al.*, 2011). Les Plans nationaux d'actions (PNA) sont la formulation de la politique de l'État en matière de conservation d'espèces. Leur

Domaine	Objectif spécifique (OS)	Code Action	Intitulé
Amélioration des connaissances	OS1 : Améliorer la connaissance sur l'aire de répartition historique et actuelle de l'espèce	A1.1	Réaliser une carte précise des données historiques de mulette perlière en France
		A1.2	Continuer l'inventaire des bassins versants historiques
		A1.3	Réaliser l'évaluation et la cartographie précise des populations vivantes
	OS2 : Actualiser la connaissance sur la biologie et l'écologie de l'espèce	A2.1	Préciser les conditions de vie (habitat) de l'espèce sur les stations d'individus vivants
		A2.2	Analyser le cycle vital de l'espèce (biologie, écologie) sur les stations d'individus vivants <i>in situ</i>
		A2.3	Suivre les populations vivantes à long terme
Sauvegarde	OS3 : Permettre la sauvegarde de l'espèce et le renforcement des populations	A3.1	Mise en place d'un procédé de reproduction <i>ex situ</i> dans le but de réintroduire des poissons infestés ou des juvéniles
		A3.2	Réintroduire des juvéniles sur les cours d'eau désignés comme prioritaires
	OS4 : Permettre la protection active de l'espèce et sa meilleure prise en compte dans les études réglementaires d'aménagement impactant des cours d'eau	A4.1	Mise en place de contraintes réglementaires comme des APPB sur les tronçons de cours d'eau concernés par la présence de la mulette perlière
		A4.2	Classer les cours d'eau des bassins concernés en liste 1 au titre de l'arrêté L214-7 du Code l'Environnement
		A4.3	Proposer une meilleure prise en compte de la mulette perlière dans le réseau Natura 2000
	OS5 : Améliorer le fonctionnement général des cours d'eau où l'espèce est présente (aire de répartition historique) de manière à permettre la réalisation du cycle reproductif en milieu naturel	A5.1	Mise en place de contraintes particulières visant à améliorer la gestion des rivières et leurs fonctionnalités
		A5.2	Restaurer ou pérenniser la transparence migratoire et sédimentaire sur les principaux bassins concernés
		A5.3	Réfléchir aux possibilités de gestion des poissons-hôtes dans les cours d'eau hébergeant la mulette perlière
	OS6 : Mettre en place les conditions d'un sauvetage rapide de l'espèce	A6.1	Réfléchir au montage de programmes LIFE+ de manière à accélérer le sauvetage de l'espèce
Communication	OS7 : Coordonner les actions et améliorer la communication sur cette espèce inconnue et sur les autres espèces de naïades	A7.1	Mettre en place une structure nationale pour la coordination des actions
		A7.2	Améliorer la communication sur cette espèce inconnue et sur les autres espèces de naïades

Synthèse de l'ensemble des actions proposées par le PNA mulette perlière

élaboration et leur mise en œuvre relèvent d'une démarche nationale et s'inscrivent dans une approche globale : la « Stratégie nationale pour la biodiversité » issue de la conférence de Rio de 1992, adoptée en 2004.

Le PNA a une durée de 5 ans (2012-2017) et se fixe comme objectif général à long terme le maintien des populations actuelles de moule perlière, l'amélioration de leur état de conservation et le retour de l'espèce dans les cours d'eau d'où elle a disparu. Pour atteindre ces objectifs, les actions proposées se déclinent selon trois grands axes : l'amélioration des connaissances, la sauvegarde et la communication. Les objectifs spécifiques (OS) sont la déclinaison opérationnelle des objectifs à long terme, avec la mise en place d'actions efficaces sur la durée du plan :

OS1 : améliorer la connaissance sur l'aire de répartition historique et actuelle de l'espèce ;

OS2 : actualiser les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce ;

OS3 : permettre la sauvegarde de l'espèce et le renforcement des populations ;

OS4 : permettre la protection active de l'espèce et sa meilleure prise en compte dans les études réglementaires d'aménagement impactant des cours d'eau ;

OS5 : améliorer le fonctionnement général des cours d'eau où l'espèce est présente (aire de répartition historique) de manière à permettre la réalisation du cycle reproductif en milieu naturel ;

OS6 : mettre en place les conditions d'un sauvetage rapide de l'espèce ;

OS7 : coordonner les actions et améliorer la communication sur cette espèce inconnue et sur les autres espèces de naïades.

Les actions proposées par le PNA pour chacun de ces OS sont déclinées dans le tableau page 55. Beaucoup de ces actions sont déjà en cours de réalisation, soit par des initiatives locales, soit dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA. De nombreuses structures naturalistes agissent pour la conservation de l'espèce et collectent localement des informations importantes pour sa préservation et sa connaissance. Aujourd'hui, et pour l'avenir, il est essentiel de centraliser ces données à l'échelle nationale, dans une base de données consultable par le chercheur, le naturaliste ou l'aménageur. La base de données de l'INPN (inpn.mnhn.fr) regroupe actuellement plus de 5 000 données de bivalves sur toute la France. Elle permet la diffusion des don-

nées à l'échelle communale et est partagée par un grand nombre de naturalistes via l'interface de saisie en ligne CardObs (cardobs.mnhn.fr), qui propose par ailleurs un ensemble d'outils pour la gestion et l'analyse des données. Elle pourrait constituer un support idoine pour le partage et la diffusion des connaissances acquises par les différentes structures locales.

Si la moule perlière est aujourd'hui le porte-drapeau des politiques de conservation des bivalves d'eau douce (Prié, 2013), le naturaliste averti doit garder en mémoire la dégradation dramatique de l'ensemble des eaux douces continentales et agir également en faveur des espèces de l'aval des cours d'eau : la moule des rivières *Potomida littoralis* était connue en Bretagne à l'aval des rivières, d'où elle semble avoir complètement disparu aujourd'hui ; la moule bigoudène *Unio cf. deshayesi*, à la morphologie si particulière, n'a jamais été retrouvée aux environs de Quimper, où elle a été décrite, et son statut taxonomique reste incertain... Éteinte ? ■

Bibliographie

ARAUJO R. & RAMOS M.A. 2001. *Action plans for Margaritifera auricularia and Margaritifera margaritifera in Europe*. Nature and Environment. Council of Europe Publishing, Strasbourg. 117, 64 p.

COCHET G. 2004. *La Moule perlière et les nayades de France*. Histoire d'une sauvegarde. Christian Bouchardy, Nohanent, 32 p.

COCHET G. 1999. *Le statut de Margaritifera margaritifera en France (Mollusca : Bivalvia : Unionacea : Margaritiferidae)*. In: ROBERT J.-C., GUILBOT R., DOMMANGET J.-L. & MAURIN H., (Éds). Inventaire et cartographie des invertébrés comme contribution à la gestion des milieux naturels français, Besançon. *Muséum national d'Histoire naturelle (IEGB/SPN), OPIE*, 29-34.

PRIÉ V., PHILIPPE L. & COCHET G. 2011. *Plan national d'actions en faveur de la moule perlière Margaritifera margaritifera - 2012-2017*. Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Mèze, Biotope, 91 p. www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_Mulette-perliere.pdf

PRIÉ V. 2013. Flagships and Umbrellas: unbalanced conservation effort towards charismatic species as potential threat to the unknown, 21 : 32-34.

Vincent PRIÉ, chef de projet et expert fauniste à Biotope
vprie@biotope.fr
